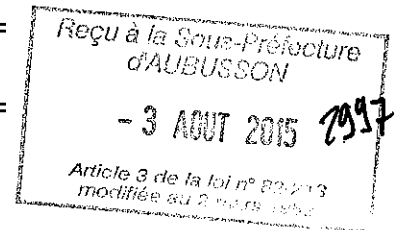


DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL -

=====

Séance du 24 juillet - 2015-29

=====



Nombre de membres du Conseil Municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 10 juillet 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de Lussat, sous la présidence de Mr Rémy BODEAU, Maire.

Présents : M.M. BODEAU Rémy, RAYNAUD Didier, CHAZETTE Geneviève, LORCERIE Roland, MOREAU Pierre, BENOIT Daniel, MALLERET Daniel, TARNAUD Jean-Luc, VERRION Danielle, FAUCONNET Jacques.

Excusée : INGELSE Paula qui donne pouvoir à Rémy BODEAU

Secrétaire de séance : Danielle VERRION.

Objet : PER de Villeranges accordé à la société COMINOR

Suite au Comité d'Information et de Suivi des travaux du PER de Villeranges du 15 juin 2015 à la Préfecture de la Creuse, dont l'ordre du jour était la présentation, par la Société COMINOR, du bilan de la première campagne de travaux qu'elle a conduite entre le deuxième semestre 2014 et février 2015, et des orientations prévues en ce qui concerne le deuxième campagne qu'elle envisage désormais, le Maire procède à la lecture du compte-rendu.

Suite aux interrogations posées par cette 2^{ème} phase de travaux et aux différentes questions, notamment d'ordre immobilier des acquéreurs potentiels et des habitants de la commune, le Maire propose au Conseil Municipal l'abandon du PER, la non adhésion à un collectif de soutien et demande aux membres du Conseil Municipal de n'intervenir en aucun cas dans les relations entre les propriétaires concernés et la Société COMINOR.

Il propose un vote à bulletin secret sur les points évoqués ci-dessus.

A l'unanimité, les conseillers acceptent la proposition de voter à bulletin secret.

Le résultat de ce vote est le suivant :

Votants : 11

Exprimés : 9 pour l'arrêt du PER

Blancs : 2

En conclusion, le Maire annonce le souhait du Conseil Municipal de voir s'arrêter le PER de Villeranges.

Fait et délibéré le 24 juillet 2015

Pour extrait conforme,

Le Maire

